AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0689
FR0000130338-FS0277

2 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 avril 2014, complété par un courrier reçu le 2 mai 2014, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 22 avril 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir 2 644 283 actions VALEO représentant 5 288 566 droits de vote, soit 3,33% du capital et 6,08% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Sur la base d'un capital composé de 79 462 540 actions représentant 87 044 540 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.